

**PRE-RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »**

**SEANCE DU MERCREDI 15 avril 2026 À 18H30
Ancien Hôtel de Ville – 8, place de la République, 68250 ROUFFACH**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procura- tion
EGUISHEIM	Monsieur Denis KUSTER	X			
	Monsieur André MERCIER		X		D. KUSTER
	Madame Carmen REBOREDO	X			
	Madame Rozenn MANTEL-RAMETTE	X			
GUEBERSCHWIHR	Monsieur Jean-Michel DOPPLER	X			
	Monsieur Jean-Marc VOGT	X			
GUNDOLSHEIM	Monsieur Dominique HUEBER		X		C. RIEFLE
	Monsieur Frédéric KATZ		X		D. GOL- LENTZ
HATTSTATT	Madame Marie-José FURSTENBER- GER	X			
	Madame Martine ZOLLER-LOISON	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	Monsieur Lionel FROMONT	X			
	Madame Valérie SCHWARTZ	X			
OBER- MORSCHWIHR	Monsieur Bertrand HEYBERGER	X			
	Monsieur François GANGLOFF (sup- pléant)				
OSENBACH	Monsieur David GOLLENTZ	X			
	Monsieur Laurent LAMEY	X			
PFAFFENHEIM	Monsieur Christophe RIEFLE	X			
	Madame Pascale MOLTES	X			
	Monsieur Jean-Michel STRASBACH	X			
ROUFFACH	Monsieur Auguste OTT	X			
	Madame Stéphanie MASSON	X			
	Monsieur Igor TURCEAC	X			
	Madame Myriam MIKEC	X			
	Monsieur Roberto MARINO	X			
	Madame Chantal HEDOUIN	X			
	Monsieur Paul FABRE	X			
	Monsieur Claude JUDLIN		X		A. OTT
	Madame Karine RISSER	X			
	Madame Nadine BOLLI	X			
VOEGLINSHOF- FEN	Monsieur Jacques CATTIN	X			
	Monsieur Fabrice KRIEGER	X			
WESTHALTEN	Madame Nathalie LALLEMAND	X			
	Monsieur Mikaël BURGENATH	X			

Assiste également :

- La Presse
- Julien BIHL, Chef de projet Petites Villes de Demain
- Eric BRAILLON, Conseiller aux décideurs locaux, DGFIP
- Sabrina BATTAGLIA, Directrice de l'Office de Tourisme

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation du Conseil communautaire**
- 2) Désignation du secrétaire de séance**
- 3) Élection du Président de la Communauté de communes**
- 4) Détermination du nombre de Vice-Présidents**
- 5) Élection des Vice-Présidents**
- 6) Lecture de la Charte de l' élu local**

Point n° 1. : Installation du conseil communautaire

Monsieur Jean-Pierre TOUCAS, Président sortant, explique qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération relative à la composition du conseil communautaire du 18 juin 2025, la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » est administrée par un conseil de 32 délégués issus des Conseils municipaux des communes membres selon la répartition indiquée au tableau ci-dessous. Obermorschwihr ne disposant que d'un siège selon cette répartition, un suppléant a été désigné.

Il appartient au Président sortant de procéder à l'appel nominal des conseillers nouvellement désignés.

Avant d'installer les élus, Monsieur Jean-Pierre TOUCAS présente la Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux :

Mesdames, messieurs les élus représentant vos 11 communes respectives.

En ce 15 avril 2026 et après 32 années de présidence, vous comprendrez que c'est avec une émotion non feinte que je déclare ouverte cette séance d'installation du nouveau Conseil communautaire de la Communauté de communes « Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux ».

Je vous souhaite la bienvenue et vous félicite, vous l'ensemble des élus, pour votre élection ou réélection.

Vous êtes 32 autour de cette table, dont 20 nouveaux et douze anciens, qui allez découvrir, ou redécouvrir, le fonctionnement de notre belle Communauté de communes.

Assise au cœur du vignoble alsacien, avec ses particularités géographiques, historiques, économiques et climatiques, notre communauté de communes, d'environ 13 500 habitants est avant tout une collectivité rurale qui se veut être de proximité pour les habitants.

J'ai, pour ma part et vous le savez, décidé d'arrêter mes activités électives après 37 années comme maire de Rouffach et 32 années, comme président de cet établissement public de coopération intercommunale, c'est à dire depuis sa création.

Aussi, vous me permettrez d'avoir une pensée pour celles et ceux, élus et personnels successifs, qui m'ont accompagné pendant toutes ces années pour construire et faire se développer cette structure au service de nos habitants. Je souhaitais devant vous les englober dans mes remerciements. C'est bien connu, seul, on n'arrive pas loin, mais tous ensemble, dans un esprit collectif au service de l'intérêt général, nous avons pu arriver où nous en sommes aujourd'hui, à partir de la mise en place d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement pour notre territoire.

Afin de vous aider, si besoin est, à découvrir ou à redécouvrir ce territoire de proximité, j'ai souhaité vous faire parvenir, avec votre convocation et son ordre du jour, nos statuts, car ils comprennent l'ensemble des compétences exercées par notre Communauté de communes et que vous aurez, à partir de ce jour, à faire vivre.

Il est courant, d'entendre les critiques des cassettes à l'égard du mille feuilles que peuvent constituer les différentes couches administratives mises en place au fil des années et qui coûtent toujours plus cher aux contribuables. Mais force est de rappeler pour celles et ceux qui ne connaissent pas, ou de découvrir pour les novices aux deux tiers que vous êtes en majorité, que ce mille feuilles ne concerne pas notre Communauté de communes, pour sa partie financière.

En effet, notre Communauté de communes est née au 1er janvier 1994. Elle comprenait alors Guebelschwihr, Hattstatt, Pfaffenheim, Rouffach et avait pour nom « Communauté de Communes du Pays de Rouffach » (environ 7500 habitants).

La première décision que, sur ma proposition, nous avons alors prise et qui explique mon propos précédent, fut de décaler de nos taux d'imposition communaux respectifs, les taux intercommunaux que nous devons voter. Ainsi, on peut légitimement affirmer que tout ce qui a été entrepris et réalisé par la Communauté de communes, depuis sa création, l'a été sans dépense supplémentaire pour nos habitants. C'est notre fierté à tous et ça restera ma fierté.

Les communes qui nous ont rejoint en 2012, Gundolsheim, Osenbach et Westhalten au sud, ainsi qu'Eguisheim, Obermorschwihr, Voegtlinshoffen, puis, en 2014 Husseren-les-Châteaux, au nord, ont eu le choix de faire pareil que les quatre communes créatrices. La plupart ont suivi l'exemple.

L'objectif était simple et réaliste pour notre Communauté de communes choisie, par les entrants, pour sa taille à dimension humaine et où les décisions à prendre sont préparées et partagées : c'était préserver et développer les services de proximité nécessaires et utiles à nos habitants, ceci à moindre coût pour le contribuable.

Force est de constater et de reconnaître objectivement que, dans le cadre d'une fiscalité maîtrisée, nos actions ont abouti :

- *Je pense à notre politique petite enfance/enfance/jeunesse, avec aujourd'hui en responsabilité, créés ou développés, sept périscolaires, une crèche en partenariat avec le Centre hospitalier de Rouffach, une micro-crèche, un LAEP (Lieu d'accueil enfants-parents), un Réseau petite enfance (ex Relais d'assistantes maternelles) et un accueil de loisirs Jeunes, dont certains ici ont vécu leur première expérience de responsabilité, sans oublier la CTG (Convention Territoriale Globale), en partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), qui participe au financement de toutes ces structures et actions innovantes.*
- *Je pense à notre politique culturelle, avec l'école de musique intercommunale, la Médiathèque et le développement de Musicalta, sans oublier les animations décentralisées sur tout notre territoire...*
- *Je pense à notre politique environnementale et de développement durable, avec la gestion de la déchèterie et de la collecte sélective des déchets, en porte à porte et à un coût raisonnable, qui est un exemple de qualité reconnu par l'Agence*

Nationale Citéo qui finance nos performances de tri, comme étant la quatrième collectivité du Grand-est. Ce résultat est dû à deux facteurs essentiels, d'abord le civisme de nos habitants et parallèlement, au fait que dès 2007 nous avons été la première collectivité d'Alsace à mettre en place, avec le soutien du Conseil général, la collecte sélective des biodéchets en porte à porte.

Dans cette compétence que nous exerçons, je n'oublie pas le dossier en cours relatif au Schéma Directeur Cyclable et à la mobilité douce, la gestion des personnels bûcherons et la gestion de l'assainissement non collectif, ainsi que notre politique de logement et du cadre de vie.

- *Je pense à notre politique économique avec la réalisation de la ZAE intercommunale Rouffach-Est qui a permis de diversifier l'emploi, le soutien à nos activités commerciales d'intérêt communautaire et à la promotion du tourisme à travers l'OTI et la mise en place, n'est-ce pas Jacky, du TGV, notre Train Gourmand du Vignoble qui sillonne notre territoire de juin à septembre.*
- *Je pense aussi à la création de la Maison des services, facilitant notamment nos actions sociales en collaboration avec les services de la CeA et à notre soutien apporté aux personnes âgées, notamment les plus vulnérables, à travers l'Accueil de jour, géré par l'APAMAD, qui permet aux aidants familiaux de pouvoir souffler un à deux jours par semaine.*
- *Je pense enfin à la réalisation de notre Siège social situé tout à côté de cet Ancien Hôtel de Ville permettant la rencontre avec nos concitoyens et à la mise en place du Bus France Service dont le numérique, grâce au soutien de nos partenaires institutionnels, indispensables pour la réussite de nos démarches et projets.*
- *Vous le savez, les actions que nous avons menées sont toutes orientées vers le maintien et le développement des services de proximité, avec le souci permanent de la maîtrise de notre fiscalité dans le contexte économique national tendu que toutes les communes où EPCI connaissent avec l'augmentation des prélèvements et la baisse des dotations étatiques, dont la DGF ainsi que la suppression de la taxe professionnelle et de la taxe sur le foncier bâti, non compensées intégralement. Ça représente quand même, pour notre Communauté de communes, une perte de près de 4,5 millions d'euros depuis 10 ans, soit les 2/3 d'une année de budget !*

Chers collègues, à présent que, si cela était nécessaire, vous connaissez mieux la réalité de notre territoire, je vais pouvoir vous installer dans vos nouvelles fonctions de conseiller communautaire et d'ores et déjà, je vous remercie tous, pour votre engagement et je vous souhaite bon courage et plein de satisfactions au service de l'intérêt général, sans oublier que pour atteindre tous ces objectifs, il faut aimer les gens.

Merci pour ce que vous préserverez, merci pour ce que vous développerez et merci pour ce que vous innoverez.

Merci à tous.

Jean-Pierre TOUCAS, Président sortant procède à l'installation des élus communautaires

Installation des élus communautaires :

Communes	Nombres de délégués	Nom des délégués
EGUISHEIM	4	Monsieur Denis KUSTER
		Monsieur André MERCIER (<i>excusé et donne procuration à D. KUSTER</i>)
		Madame Carmen REBOREDO
		Madame Rozenn MANTEL-RAMETTE
GUEBERSCHWIHR	2	Monsieur Jean-Michel DOPPLER
		Monsieur Jean-Marc VOGT
GUNDOLSHEIM	2	Monsieur Dominique HUEBER (<i>excusé et donne procuration à C. RIEFLE</i>)
		Monsieur Frédéric KATZ (<i>excusé et donne procuration à D. GOLLENTZ</i>)
HATTSTATT	2	Madame Marie José FURSTENBERGER
		Madame Martine ZOLLER-LOISON
HUSSEREN LES CHATEAUX	2	Monsieur Lionel FROMONT
		Madame Valérie SCHWARTZ
OBER- MORSCHWIHR	1	Monsieur Bertrand HEYBERGER
		Monsieur François GANGLOFF (suppléant)
OSENBACH	2	Monsieur David GOLLENTZ
		Monsieur Laurent LAMEY
PFAFFENHEIM	3	Monsieur Christophe RIEFLE
		Madame Pascale MOLTES
		Monsieur Jean-Michel STRASBACH
ROUFFACH	10	Monsieur Auguste OTT
		Madame Stéphanie MASSON
		Monsieur Igor TURCEAC
		Madame Myriam MIKEC
		Monsieur Roberto MARINO
		Madame Chantal HEDOUIN
		Monsieur Paul FABRE
		Monsieur Claude JUDLIN (<i>excusé et donne procuration à A. OTT</i>)
		Madame Karine RISSER
		Madame Nadine BOLLI
VOEGLINSHOF- FEN	2	Monsieur Jacques CATTIN
		Monsieur Fabrice KRIEGER
WESTHALTEN	2	Madame Nathalie LALLEMAND
		Monsieur Mikaël BURGENTH

Monsieur Jean-Pierre TOUCAS, Président sortant, déclare tous ces délégués installés dans leurs fonctions.

Il rappelle ensuite, qu'en application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge à

partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président. Ces fonctions échoient à Madame Marie-José FURSTENBERGER qui prend à présent la présidence de la séance à ce titre.

Le Président sortant quitte la séance.

Madame Marie-José FURSTENBERGER propose de désigner le plus jeune de l'assemblée, Monsieur Paul Fabre, ainsi que Madame Pascale MOLTES en tant qu'assesseur pour l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Paul Fabre et Madame Pascale MOLTES comme assesseur pour l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Point n° 2. : Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-José FURSTENBERGER, doyenne de l'assemblée et présidant la séance rappelle aux élus que, en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Par ailleurs, l'article L. 2541-6 du même code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, prévoit que lors de chacune de ses séances le conseil municipal désigne son secrétaire, disposition transposable au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux et dans le prolongement des pratiques en vigueur au sein de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Fabrice KRIEGER comme secrétaire de séance, en l'absence du Directeur Général des Services.

Point n° 3. : Élection du Président de la Communauté de communes

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la doyenne de séance, Mme Marie-José FURSTENBERGER invite à procéder à l'élection du Président.

Elle rappelle que cette élection se déroule au scrutin secret.

La majorité absolue est requise pour les deux premiers tours ; la majorité relative suffisant au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle invite ensuite les conseillers communautaires souhaitant être candidats à se manifester.

Monsieur Lionel FROMONT présente la candidature de Monsieur Auguste OTT. Il évoque une prise de parole hautement symbolique, car la commune d'Husseren-les-Châteaux a pratiqué jusqu'ici la politique de la chaise vide.

Il a tout d'abord remercié les maires pour la qualité des échanges engagés dès le lendemain du scrutin municipal du 15 mars 2026, marqué par un renouvellement intervenu en un seul tour dans l'ensemble des communes.

Il a rappelé s'être porté candidat sans délai, considérant que l'intercommunalité est aujourd'hui au cœur de l'action publique locale et qu'on ne peut s'engager pleinement dans un mandat municipal sans en faire un axe central de son engagement.

Il a indiqué aborder cette responsabilité avec détermination, en s'appuyant sur son parcours, tout en mesurant la portée du choix qui consisterait à désigner un maire récemment élu et le benjamin des exécutifs communaux.

Monsieur Auguste OTT insiste sur l'équilibre à trouver, entre le rôle de commune centre et le respect de chacune des communes membres. Il a rappelé qu'être maire du bourg centre ne confère pas un droit automatique à la présidence, mais fonde un devoir : celui d'impulser une dynamique à l'échelle du bassin de vie, de fédérer et de penser au-delà des limites communales.

Il souligne que la Communauté de communes exerce aujourd'hui des compétences essentielles, qui sont globalement bien exercées, avec un service rendu de qualité, citant notamment la gestion des déchets, et que les équilibres financiers de la collectivité sont sains, constituant ainsi un socle solide pour l'avenir.

Pour autant, il a appelé à engager une nouvelle étape de développement, en soulignant les défis auxquels est confronté le territoire, de la Vallée Noble jusqu'aux châteaux du Nord.

Il a proposé plusieurs axes de travail :

- S'agissant des compétences, il a évoqué la nécessité d'ouvrir une réflexion collective sur des sujets stratégiques, en particulier la gestion de la ressource en eau, en tenant compte de la diversité des situations et des modes de gestion existants. Il a également insisté sur l'enjeu de la mutualisation des moyens, en particulier au bénéfice des communes de plus petite taille, confrontées à des contraintes accrues en matière de ressources humaines et financières. Il a précisé que cette mutualisation ne devait pas se limiter aux services techniques, mais également concerner les fonctions administratives et supports.
- Concernant le fonctionnement institutionnel, il a défendu une conception exigeante de la démocratie représentative, fondée sur des élus en responsabilité, capables de décider tout en restant à l'écoute. Il a plaidé pour un président engagé, un bureau communautaire actif et un conseil communautaire pleinement associé, dans un esprit de respect et d'écoute de chaque commune.
- Enfin, il a abordé la question de la cohérence du bassin de vie, en évoquant l'absence de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden au sein de l'intercommunalité. Il a souligné les enjeux que cette situation pose en termes de lisibilité et de cohérence de l'action publique, tout en appelant à renouer le dialogue avec les territoires voisins, dans une perspective de coopération.

Pour résumer, Monsieur Auguste OTT propose de structurer l'action communautaire autour de trois priorités : approfondir le champ des compétences sur des sujets stratégiques, garantir un fonctionnement respectueux et équilibré entre les communes, et construire un projet de territoire cohérent à l'échelle du bassin de vie.

Aucun autre candidat se déclare, la doyenne de séance, Mme Marie-José FURSTENBERGER invite à procéder par bulletin secret à l'élection de son président :

Nombre de votants : 28 + 4 procurations = 32

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 31

Monsieur Auguste OTT obtient 31 voix et est déclaré élu Président.

L'assemblée salue cette élection par ses applaudissements.

Point n° 4. : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le Président explique que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que *“le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents... soit sept ...L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif. »*

Avec l'accord préalable unanime des 10 autres maires de la Communauté de communes, le Président propose de nommer cinq Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer à cinq, le nombre de Vice-Président.

Point n° 5. : Élection des Vice-Présidents

Le Président invite les membres du conseil à procéder à l'élection des cinq Vice-Présidents.

Comme pour le Président, cette élection se déroule au scrutin secret uninominal, poste après poste.

La majorité absolue est requise pour les deux premiers tours, la majorité relative suffisant au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **Élection du 1^{er} Vice-Président**

Avec l'accord unanime des Maires de la CC PAROVIC, le Président propose d'élire Monsieur Denis KUSTER au poste de 1^{er} Vice-Président.

Le Président précise qu'il sera plus particulièrement chargé du tourisme et de la culture.

Monsieur Denis KUSTER remercie le Président pour sa proposition et concède qu'il peut paraître évident que le maire d'Eguisheim soit Vice-Président délégué au tourisme du fait de son statut de « locomotive pour le territoire ». Cependant il est conscient qu'Eguisheim connaît des pics de saturation de touriste par moment et souhaiterait tout mettre en œuvre pour pouvoir faire ruisseler ces flux sur l'ensemble du territoire, d'où l'intérêt de penser ce sujet à l'échelon intercommunal.

Aucun autre candidat ne se déclare, le Président invite le Conseil communautaire à procéder par bulletin secret à l'élection de son 1^{er} Vice-Président.

Nombre de votants : 28 + 4 procurations = 32

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 1 blanc et 0 nul

Suffrages exprimés : 31

Monsieur Denis KUSTER obtient 31 voix et est déclaré élu 1^{er} Vice-Président.

L'assemblée salue cette élection par ses applaudissements et Monsieur Denis KUSTER renouvelle ses vœux de confiance dans la nouvelle équipe.

- **Élection du 2^{ème} Vice-Président**

Avec l'accord unanime des Maires de la CC PAROVIC, le Président propose d'élire Mme Nathalie LALLEMAND au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Le Président précise qu'elle sera plus particulièrement chargée de l'environnement et du développement durable.

Madame Nathalie LALLEMAND remercie le Président pour sa proposition et évoque son implication dans la zone Natura 2000 des collines sèches qui concerne la commune de Westhalten mais aussi des communes avoisinantes de la CC PAROVIC comme Rouffach, Osenbach ou Pfaffenheim. Liée à ce sujet elle préside l'association orchidée.

Aucun autre candidat ne se déclare, le Président invite le Conseil communautaire à procéder par bulletin secret à l'élection de son 2^{ème} Vice-Président.

Nombre de votants : 28 + 4 procurations = 32

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 30

Madame Nathalie LALLEMAND obtient 30 voix et est déclarée élue 2^{ème} Vice-Présidente.

L'assemblée salue cette élection par ses applaudissements.

- Élection du 3^{ème} Vice-Président

Avec l'accord unanime des Maires de la CC PAROVIC, le Président, propose d'élire Monsieur Christophe RIEFLE au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Le Président précise qu'il sera plus particulièrement chargé de l'aménagement de l'espace, du développement économique et du cadre de vie.

Monsieur Christophe RIEFLE remercie le Président pour sa proposition et évoque la position centrale de Pfaffenheim idéale pour penser l'aménagement du territoire. C'est également une commune adjacente à la vallée de Munster. Il tient à insister que l'aménagement du territoire soit un sujet qui lui tient à cœur. Une appétence sur les sujets de développement de la ZAE, du SCOT ou encore du PETR lui permettront de mener à bien ses missions.

Aucun autre candidat ne se déclare, le Président invite le Conseil communautaire à procéder par bulletin secret à l'élection de son 3^{ème} Vice-Président.

Nombre de votants : 28 + 4 procurations = 32

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 30

Monsieur Christophe RIEFLE obtient 30 voix et est déclaré élu 3^{ème} Vice-Président.

L'assemblée salue cette élection par ses applaudissements.

- Élection du 4^{ème} Vice-Président

Sous l'accord unanime des Maires de la CC PAROVIC, le Président propose d'élire Mme Marie-José FURSTENBERGER au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Le Président précise qu'elle sera plus particulièrement chargée de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Marie-Josée FURSTENBERGER remercie le Président pour sa proposition et raconte que la première fois qu'Auguste OTT lui a proposé le poste de Vice-Présidente, elle a décliné dans un premier temps avant de voir l'entrain et la dynamique de cette nouvelle équipe intercommunale se dessiner. Elle confie n'avoir actuellement pas de petits enfants et désormais se retrouve à en avoir tout plein.

Aucun autre candidat ne se déclare, le Président invite le Conseil communautaire à procéder par bulletin secret à l'élection de son 4^{ème} Vice-Président.

Nombre de votants : 28 + 4 procurations = 32

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 31

Madame Marie-José FURSTENBERGER obtient 31 voix et est déclarée élue 4^{ème} Vice-Président.

L'assemblée salue cette élection par ses applaudissements.

- Élection du 5^{ème} Vice-Président

Sous l'accord unanime des Maires de la CC PAROVIC, le Président propose d'élire Monsieur Fabrice KRIEGER au poste de 5^{ème} Vice-Président.

Le Président précise qu'il sera plus particulièrement chargé des finances, de la mutualisation des moyens et de la communication.

Monsieur Fabrice KRIEGER remercie le Président pour sa proposition et évoque la mutualisation des moyens qui est un sujet qui lui tient à cœur et nécessaire pour les petites communes qui composent la Communauté de communes. Il tient à rappeler son attachement à la gestion rigoureuse des collectivités. Il souhaite désormais mettre en place une communication claire aussi bien pour les élus que les habitants. Il le sait, l'intercommunalité est difficile à expliquer et veut pouvoir rendre lisible son action. C'est donc à faire bouger les lignes pour jouer sur l'attractivité de la Communauté de communes qu'il souhaite s'atteler.

Aucun autre candidat ne se déclare, le Président invite le Conseil communautaire à procéder par bulletin secret à l'élection de son 5^{ème} Vice-Président.

Nombre de votants : 28 + 4 procurations = 32

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 32

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 29

Monsieur Fabrice KRIEGER obtient 29 voix et est déclaré élu 5^{ème} Vice-Président.

L'assemblée salue cette élection par ses applaudissements.

Le Président déclare avoir confiance en la feuille de route des Vice-Présidence respectives et informe que le Bureau sera complété par l'ensemble des autres maires de la Communauté de communes conformément aux statuts.

Il remercie également Monsieur Paul FABRE et Madame Pascale MOLTES pour leurs rôles dans ces élections. Il réitère son vœu de respecter chaque commune aux instances et déclare, de les considérer comme égales entre-elles et sera à l'écoute de chaque élu.

Point n° 6. : Lecture de la Charte de l' élu local

Le Président informe qu'aux termes de la loi du 31 mars 2015, lecture de la Charte de l' élu local est donnée lors de la séance d'installation, par le chef de l'exécutif local lors de tout nouveau conseil (municipal, départemental, régional ou communautaire).

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de cette Charte.

Point n° 7. : Divers

Monsieur Mikaël BURGENATH attire l'attention sur la problématique des frelons asiatiques, dont notre région a été l'une des dernières à observer l'arrivée. Ce prédateur particulièrement coriace représente aujourd'hui un enjeu important, tant pour la biodiversité que pour les activités humaines, notamment l'apiculture. Un seul nid peut abriter jusqu'à 2 000 individus et entraîner la consommation de 10 à 12 kg d'insectes, ce qui illustre l'ampleur de son impact.

Face à cette situation, il devient nécessaire de réfléchir collectivement aux moyens de canaliser et de limiter sa prolifération. Des méthodes naturelles existent, notamment le piégeage ciblé des reines au printemps, qui permet de réduire significativement la formation de nouveaux nids. Toutefois, ces actions doivent être coordonnées pour être réellement efficaces.

La destruction des nids, quant à elle, engendre un coût non négligeable. Dès lors, se pose la question de savoir ce que notre Communauté de communes est prête à mettre en œuvre pour accompagner les habitants et les communes dans cette lutte.

Dans ce contexte, la mutualisation des moyens apparaît comme une piste pertinente. Nous avons déjà été amenés, ces derniers temps, à envisager des démarches similaires, notamment pour l'achat de sel de déneigement. Une approche intercommunale pourrait ainsi être envisagée pour l'acquisition de matériel, l'organisation des interventions ou encore la mise en place de dispositifs de piégeage, afin d'optimiser les coûts et d'assurer une réponse coordonnée à cette problématique.

Madame Marie-José FURSTENBERGER lui répond s'il est possible de ne pas poser de pièges à proximité des écoles.

Monsieur Mikaël BURGENATH lui répond qu'il est nécessaire de définir un maillage bien spécifique et qu'une commission environnement peut être le lieu idéal pour en discuter.

Monsieur Auguste OTT clos la séance en invitant les élus communautaires à se retrouver mercredi 29 avril prochain à Husseren-les-Châteaux et salue la présence de Monsieur le député de la 2^{ème} circonscription du Haut-Rhin, le personnel intercommunal et le reste du public présent pour cette séance d'installation du conseil communautaire.

Monsieur Lionel FROMONT confirme la date, l'horaire et affirme être très honoré de pouvoir accueillir le premier conseil communautaire à Husseren-les-Châteaux.

La séance est levée à vingt heures et cinq minutes, le Président invite les élus au vin d'honneur offert par la ville de Rouffach.